

La région Grand-Est connaît une situation de fort déséquilibre entre l'ouest et l'est : la Lorraine et la Champagne-Ardenne bénéficient mieux de la CSPE payée par leurs habitants, compte tenu de leurs nombreux projets solaires et éoliens. En revanche, avec 6 à 10 fois moins de projets renouvelables, **l'Alsace ne récupère que 49 % de la CSPE payée par les Alsaciens.**

Les élus régionaux du Grand-Est peuvent néanmoins faciliter le retour des taxes payées par leurs contribuables par la mise en place d'un programme d'investissement et de soutien à l'énergie solaire.

Simulation : le solaire dans le Grand-Est, générateur de bénéfices pour la région et ses habitants

Pour atteindre son objectif actuel d'1 GW de solaire d'ici à 2020, la région Grand-Est devra installer sur son territoire 105 MW de solaire par an. Par ailleurs, pour compenser le déséquilibre territorial qui conduit les Alsaciens à voir s'évanouir 51 % de leur contribution au financement des énergies renouvelables, il faudra que 30 à 40 % des nouveaux projets solaires se situent en Alsace.

Pour mener à bien cette politique énergétique et en contrôler les bénéfices, le Conseil régional du Grand-Est doit mettre en place un plan d'investissement sur cinq ans.

Selon une étude d'**Hespul** pour Greenpeace de novembre 2015, dont le détail est disponible auprès de Greenpeace, pour financer cette initiative avec différentes puissances d'installation, **il faudra investir chaque année 208,3 millions d'euros, répartis comme suit :**

- La région verse initialement 23,3 millions d'euros par an, ce qui permettra de rendre profitables les investissements, condition sine qua non pour initier le projet et rééquilibrer le territoire.
- Les porteurs de projets solaires (collectivités locales, coopératives agricoles, entreprises) investissent alors sur fonds propres, ou par recherche de financements complémentaires, à hauteur de 185 millions d'euros par an.

En termes de retombées, ce projet génère chaque année :

- **120 millions d'euros** de chiffre d'affaires, pour les entreprises locales, sur des études de faisabilité et de travaux à engager, avec tout ce que cela sous-entend d'emplois et de bénéfices indirects créés,
- **0,9 million d'euros de retombées fiscales** pour les collectivités.
- **Les projets solaires ainsi financés généreront 16,1 millions de chiffre d'affaires par an, la CSPE y contribuant à hauteur de 11,1 millions d'euros, garantis sur 20 ans en termes de tarifs d'achat.**

Après cinq ans, non seulement la région aura atteint son objectif solaire, mais l'économie locale sera aussi largement bénéficiaire :

525 MW

Puissance solaire installée en 5 ans

1000 millions €

Total de financement CSPE sur 5 ans
(encore garanti pendant les 15 années suivantes)

120 millions €

Investissement de la région sur 5 ans

600 millions €

Marché accessible aux entreprises locales

1000 millions €

Investissement déclenché sur 5 ans

La manne inexploitée du solaire

DANS LA RÉGION GRAND-EST

Greenpeace propose aux candidats aux régionales le plan 1 % solaire

En engageant 1 % de son budget total pendant cinq ans dans des projets solaires, la région garantirait la rentabilité de ces projets. Elle permettrait ainsi de rassembler un milliard d'euros avec d'autres investisseurs pour le développement du solaire.

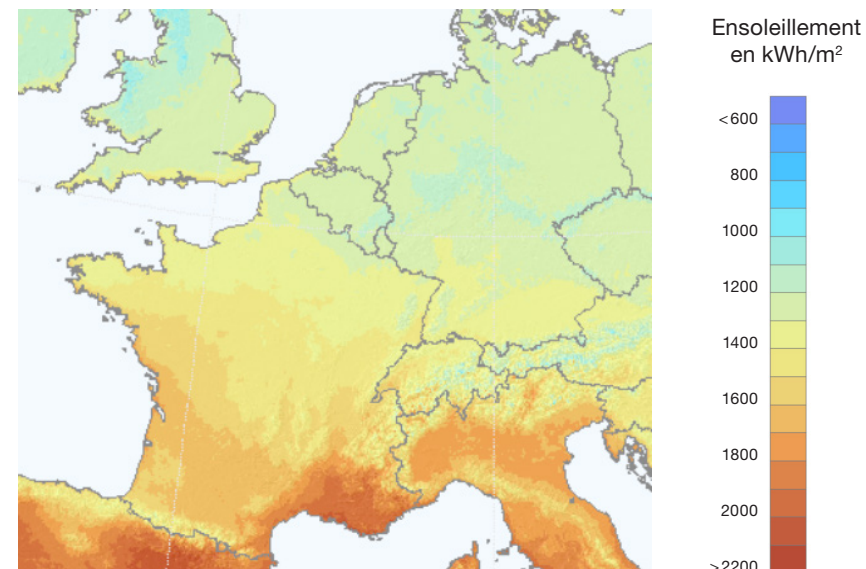
Les travaux et études pour créer ces projets représentent un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros sur cinq ans, que pourront se partager les entreprises régionales.

Un vrai potentiel solaire dans la région Grand-Est

L'Agence de développement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), organisme public¹, a analysé les potentiels exploitables maximum d'énergies renouvelables électriques dans son étude « Un mix électrique 100 % renouvelable », publiée en octobre 2015. Les gisements ainsi identifiés pour la région Grand-Est, de 56 GW², sont considérables. **Le solaire photovoltaïque représente à lui seul près de 70 % du gisement d'énergie renouvelable de la région Grand-Est.**

Ce fort potentiel d'énergie solaire s'illustre déjà dans la région voisine allemande du Bade-Wurtemberg, dont l'ensoleillement est similaire à celui de l'Alsace : plus de 4,5 GW de photovoltaïque y ont déjà été installés, ce qui couvre plus de 7 % de la consommation d'électricité du l'änder. En 2020, ce chiffre devrait passer à 13 %.

Figure 1
Ensoleillement annuel en kWh par m² (source JRC-Ispira, Commission européenne)



En 2012, les trois entités de la grande région ont fixé des objectifs pour l'année 2020³. Si la projection pour l'éolien semble raisonnable au regard du potentiel maximum, avec plus de 4 GW, ce n'est pas le cas pour le photovoltaïque, limité à 1 GW. D'une part le niveau faible de l'objectif national pour 2020 (5,4 GW), n'incitait pas les régions à faire un effort. D'autre part, en 2011, le coût du solaire était jugé trop élevé par les régions du nord de la France. Depuis, le coût de l'électricité produite par le solaire a été divisé par deux⁴.

En 2015, seulement 430 MW de solaire sont installés sur l'ensemble de la région, soit 78 watts par habitant, nettement en dessous de la moyenne des régions françaises, hors Île-de-France, de 100 watts par habitant. **Pour atteindre l'objectif de la région, il faudra doubler la puissance installée dans les cinq années à venir, en installant chaque année près de 105 MW de panneaux solaires.**

- 1 Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) sous la tutelle conjointe des ministères de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 2 38 GW de solaire photovoltaïque, 15 GW d'éolien, 3 GW supplémentaires d'hydroélectricité et près de 1 GW d'autres sources renouvelables.
- 3 Dans les Schémas Régionaux Climat Air Énergie.
- 4 Notons que le moratoire de 2010 sur les mécanismes de soutien au solaire a envoyé un signal négatif aux régions sur le potentiel de cette technologie.

Pourquoi est-ce maintenant, et en région, que cela se décide ?

La loi de transition énergétique, votée en août 2015, est née d'un consensus entre la société civile, les élus territoriaux, et les acteurs économiques et industriels sur la nécessité de transformer le paysage énergétique en France. **Or les territoires jouent un rôle central dans cette transformation.** Déjà, plusieurs centaines de collectivités en France se sont engagées en devenant territoires à énergie positive (TEPOS ou TEPCV). Ils devront, d'ici à 2050, produire autant d'énergie qu'ils consomment, de manière renouvelable, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. **La région Grand-Est regroupe déjà 22 territoires à énergie positive qui représentent 40 % de sa population** (près de 2,5 millions de personnes).

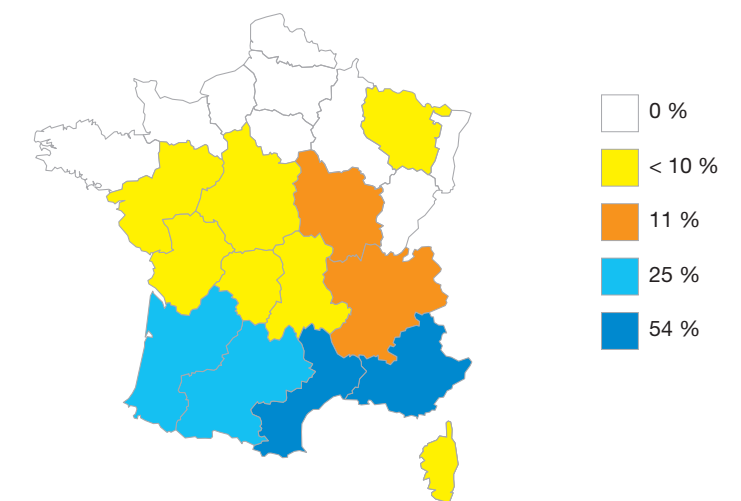
La révision des objectifs régionaux en matière d'énergies renouvelables⁵ doit intervenir tous les cinq ans, soit courant 2017 pour les trois régions regroupées au sein de la future région Grand-Est. Dans ce contexte, une intervention du Conseil régional en tant que « chef de file de la transition énergétique », comme le décrivent les textes légaux, est essentielle pour impulser une politique énergétique créatrice de richesses et d'emplois régionaux.

Pour les territoires, être acteur de la transformation du paysage énergétique français relève autant de l'action de protection de l'environnement que d'une bonne politique sociale et économique. En effet, **les retombées économiques des projets solaires et éoliens** permettent aux communes et communautés de communes de retrouver, par une autonomie financière, des marges de manœuvre politiques. Les exemples ne manquent pas en France, de territoires qui bénéficient de recettes allant d'un à plusieurs dizaines de milliers d'euros par an grâce à de tels projets⁶.

Les mécanismes de sélection et de financement des projets solaires

Les appels d'offres nationaux, organisés par l'Etat, pour les centrales solaires de taille supérieure à 100 kW mettent en compétition, sans distinction, les projets du nord de la France avec ceux du sud qui bénéficient d'un meilleur ensoleillement. On observe une concentration des projets solaires dans le sud de la France. **Cette situation empêche injustement les collectivités et les citoyens de la région Grand-Est de bénéficier des possibilités de levier de financement qu'ils contribuent pourtant à alimenter.**

Figure 2
Répartition géographique des lauréats de l'appel d'offres national pour le solaire, en mars 2014 (puissance supérieure à 250 kW)



La CSPE est une taxe sur l'électricité, payée par tous les consommateurs, qui sert entre autres à développer les énergies renouvelables, notamment par la garantie d'un tarif d'achat fixé sur 20 ans. La contribution des consommateurs d'électricité de la région (foyers, commerces, entreprises...) aux énergies renouvelables s'élève à plusieurs centaines de millions d'euros chaque année.

⁵ Dans les Schémas Régionaux Climat Air Énergie.

⁶ www.greenpeace.org/france/PageFiles/266171/GREENPEACE_Greenpeace-manne-inexploitee-des-renouvelables.pdf